



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 11 mars 2019 de 8 h 40 à 8 h 45.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale  
M. Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef (REPRÉSENTATION)  
M. Stéphane Germain, conseiller

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Infrastructures et services publics
  - 3.1 Processus adoption règlements - Dérogation période de consultation
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar, procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Stacy Bossum  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 3.1 PROCESSUS ADOPTION RÈGLEMENTS – DÉROGATION PÉRIODE DE CONSULTATION

#### RÉSOLUTION N° 7309

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté sa propre Loi sur l'administration financière, ci-après appelée la « LAF », le 12 mars 2013, version abrogée et remplacée par la « LAF » du 28 mars 2017;

CONSIDÉRANT que certains encadrements de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de gestion financière ont dû être modifiés afin d'être conformes aux dispositions et normes de la LAF, dont la Politique sur la gestion des comptes clients;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la Politique sur la gestion des comptes clients prévue le 26 mars 2019 nécessite l'abrogation du Règlement sur la gestion des comptes clients adopté le 13 mai 2010 et de tous ses amendements;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que cette abrogation nécessite l'adoption d'un Règlement abrogeant le règlement sur la gestion des comptes clients;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Politique reprend l'ensemble des principes et mécanismes se trouvant dans l'ancien règlement sur la gestion des comptes clients et que ce changement vers une politique en est donc un davantage de forme que de fond, puisque le terme Politique convient mieux à ce type d'encadrement conformément aux définitions dont s'est doté Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière d'encadrements;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement nécessite une consultation de la population, même s'il vise à abroger un autre règlement, une dérogation est demandée pour modifier la période de consultation à 10 jours comparativement aux 20 jours déterminés dans le Processus à suivre par le Conseil dans son cheminement vers l'adoption de règlements. Toutefois, comme il s'agit d'un processus, Katakuhimatsheta conserve une certaine latitude quant à son application;

CONSIDÉRANT que l'adoption dans le cadre de la LAF doit se faire au plus tard le 31 mars 2019.

Il EST RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation de la période de consultation à 10 jours comparativement aux 20 jours, tel que prévu au Processus à suivre par le Conseil dans son cheminement vers l'adoption de règlements, et ce, avant l'adoption du Règlement numéro 2019-02 abrogeant le règlement sur la gestion des comptes clients.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 8 h 45, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Josée Buckell